



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pollution des sols

Question orale n° 420

Texte de la question

M. Damien Girard alerte Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur la méconnaissance de la pollution des sols dans le pays et l'inaction de l'État en la matière. Cet été, plusieurs habitants du pays de Lorient ont effectué à leurs frais des tests de pollution dans leurs jardins. Ces tests ont révélé des quantités importantes de polluants tels que du mercure, du plomb et de l'arsenic à des taux dangereux pour la santé humaine. Ces pollutions sont cachées dans les sols. Les habitants ne les voient pas, ne les sentent pas. Loin d'imaginer de telles concentrations dans leur jardin, les habitants cultivent et mangent les légumes de leur potager. Leurs enfants, qui jouent dans le jardin, parfois avec la terre, sont en contact direct avec ces polluants. Les habitantes et les habitants de la circonscription de M. le député s'empoisonnent peut-être, sans le savoir. D'origines diverses, ces pollutions sont présentes partout. Les détecter pour pouvoir informer les citoyennes et les citoyens sur les risques qu'ils encourent est une première étape indispensable. Aujourd'hui, l'action publique en la matière se limite à des financements sporadiques par le fonds vert et est réduite au sujet spécifique des friches industrielles. Une commission d'enquête sénatoriale de M. Laurent Lafon et Mme Gisèle Jourda souligne l'importance du renforcement des capacités publiques pour la détection des pollutions. Les collectivités doivent être accompagnées dans ces opérations d'analyses. Le groupe Écologiste et Social propose de créer un fonds national spécifique pour la détection de la pollution des sols, à la disposition des collectivités. Il voudrait savoir si Mme la ministre soutiendra cette proposition, et quelles mesures prendra le Gouvernement pour quantifier la pollution réelle des sols partout sur le territoire et protéger ses habitants.

Texte de la réponse

POLLUTION DES SOLS

Mme la présidente . La parole est à M. Damien Girard, pour exposer sa question, no 420, relative à la pollution des sols.

M. Damien Girard . Cet été, plusieurs habitants du pays de Lorient ont effectué à leurs frais des tests de pollution dans leur jardin. Ces tests ont révélé la présence dans les sols de quantités importantes de polluants – mercure, plomb et arsenic – à des taux dangereux pour la santé humaine. Ces pollutions sont cachées dans les sols ; les habitants ne les voient ni ne les sentent. Loin d'imaginer de telles concentrations dans leur jardin, ils cultivent et mangent les légumes de leur potager tandis que leurs enfants, qui y jouent et manipulent parfois la terre, sont en contact direct avec ces polluants. Ainsi, les habitantes et les habitants de ma circonscription s'exposent peut-être, sans le savoir, à des risques d'empoisonnement.

D'origines diverses, ces pollutions sont présentes dans de nombreux endroits. Il convient avant toute chose de les détecter afin d'informer les citoyennes et les citoyens sur les risques qu'ils encourent. Or, en la matière, l'action publique se limite à des financements sporadiques par le fonds Vert, destinés à analyser les seules friches industrielles. Une commission d'enquête sénatoriale conduite par M. Laurent Lafon et Mme Gisèle Jourda a souligné l'importance du renforcement des capacités publiques en matière de détection des pollutions et la nécessité d'accompagner les collectivités dans ces opérations d'analyse. Pour sa part, le groupe Écologiste

et social propose de créer un fonds national spécifique, à la disposition des collectivités. Monsieur le ministre, soutiendrez-vous cette proposition ? Quelles mesures prendra le gouvernement pour quantifier la pollution réelle des sols partout sur le territoire et protéger les habitants ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la transition écologique.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique. Je partage naturellement votre engagement pour la qualité des sols et, *in fine*, la santé de nos concitoyens. Dans ce domaine, l'approche du gouvernement consiste à favoriser la connaissance des fonds géochimiques et pédologiques sur l'ensemble du territoire. La directive sur la surveillance et la résilience des sols récemment adoptée au niveau européen nous encourage à poursuivre les travaux engagés.

Comme vous l'avez indiqué, la connaissance des fonds géochimiques naturels constitue un prérequis à l'identification d'une éventuelle pollution des sols, étant observé qu'il existe des zones où le sol est naturellement riche en métaux sans que cela ne constitue une anomalie liée à un fait de pollution.

En cas de pollution constatée, notre approche consiste à vérifier, au moyen d'études réalisées au cas par cas, que les caractéristiques du sol sont compatibles avec les usages constatés ou envisagés sur le terrain en question. Si cette compatibilité n'est pas assurée, les propriétaires des parcelles peuvent rechercher avec l'appui des préfets la responsabilité éventuelle d'un industriel à l'origine de la pollution – à condition que celui-ci soit identifiable et existe encore. Depuis de nombreuses années, le ministère de la transition écologique a développé, finance et tient à jour une base de données recensant les sites susceptibles d'avoir été pollués par une activité industrielle. Ces informations sont accessibles au public sur le site www.georisques.gouv.fr.

Lorsque le lien entre la pollution et une activité industrielle n'est pas établi, il incombe au maire de prendre les mesures de protection sanitaire qui s'imposent – notamment les mesures d'interdiction de consommation de l'eau ou des produits potagers – dans le cadre des pouvoirs de police qui sont les siens, auxquels l'État n'a pas vocation à se substituer.

Je suis très intéressé par les dispositifs que vous proposez de mettre en œuvre pour aider les collectivités locales qui souhaitent apporter un appui aux particuliers, notamment en termes d'études, d'ingénierie ou de gestion des sols. La création du fonds que vous évoquez est prévue par un amendement parlementaire : j'imagine que nous aurons l'occasion d'en débattre à l'occasion de la nouvelle lecture du projet de loi de finances pour 2026.

Mme la présidente . La parole est à M. Damien Girard.

M. Damien Girard . Je vous remercie pour vos réponses. Je constate dans mon territoire qu'il est urgent de disposer d'un fonds de ce type pour accompagner les collectivités locales. À titre d'exemple, les membres de l'association des jardins familiaux du quartier du Bois-du-Château cultivent la terre sur le site d'une ancienne décharge. Ces habitants et habitantes ne pratiquent pas le jardinage comme un passe-temps mais parce qu'ils en ont besoin pour se nourrir correctement. Or ils voient des débris toxiques sortir de la terre où poussent leurs légumes et ils sont très inquiets de savoir s'ils s'intoxiquent un petit peu, beaucoup ou pas du tout. Alors même que les analyses réalisées jusqu'à présent aux frais de l'association démontrent une pollution diffuse, notre collectivité locale déclare ne pas disposer des fonds nécessaires pour financer les détectations. Nous avons besoin d'un dispositif spécifique afin que les jardiniers connaissent les risques auxquels ils s'exposent.

Données clés

Auteur : [M. Damien Girard](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 420

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 novembre 2025](#)

Réponse publiée le : 26 novembre 2025, page 1015

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 novembre 2025](#)